



15ème législature

Question N° : 575	De M. Jean-François Parigi (Les Républicains - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >ordre public	Tête d'analyse >Effectifs des forces de l'ordre en Seine-et-Marne	Analyse > Effectifs des forces de l'ordre en Seine-et-Marne.
Question publiée au JO le : 08/08/2017 Réponse publiée au JO le : 27/03/2018 page : 2601 Date de signalement : 17/10/2017		

Texte de la question

M. Jean-François Parigi attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur le manque d'effectifs des forces de l'ordre en Seine-et-Marne. Plusieurs camps de roms ont été signalés dans le département de la Seine-et-Marne. Malgré des décisions de justice ordonnant l'évacuation des campements illicites, les pouvoirs publics restent inertes. Le manque d'effectif est la raison invoquée par les services de la préfecture. Cet état de fait, à savoir la non application de la loi, cristallise la faiblesse de l'autorité de l'État. Par ailleurs, les campements illicites provoquent de nombreux troubles à l'ordre public affectant la sécurité et la santé des concitoyens. De plus, les dégâts occasionnés ont un coût pour les finances locales. Dès lors, il lui demande s'il compte augmenter les effectifs des forces de l'ordre en Seine-et-Marne afin de faire respecter la loi et souhaiterait que lui soit précisé dans un tableau les effectifs présents et le budget alloué à la sécurité dans chaque département d'Île-de-France.

Texte de la réponse

La sécurité constitue une priorité du Gouvernement. Dans son discours du 18 octobre 2017 aux forces de sécurité intérieure, le Président de la République a fixé les principes et les objectifs de la politique de sécurité du quotidien, qui reposera sur des moyens accrus et de nouveaux modes d'action. En 2018, le budget des forces de sécurité intérieure augmentera ainsi de 1,1 %, pour atteindre 19,18 Mds € de crédits de paiement, contre 18,97 Mds € en 2017. Par rapport au budget de l'année 2017, la hausse s'élève à 212,4 M €, dont 196,2 M€ pour la police nationale et 16,2 M € pour la gendarmerie nationale. Par ailleurs, 10 000 postes de policiers et de gendarmes seront créés durant le quinquennat. La mise en place de la police de sécurité du quotidien permettra, avec les élus locaux et l'ensemble des acteurs de la sécurité, d'apporter de nouvelles réponses, au plus près des réalités locales, aux très fortes attentes de la population en la matière. Les services chargés au quotidien des principales missions de sécurité disposent de crédits de proximité destinés à prendre en charge des dépenses urgentes ou nécessaires et imprévues. Les crédits et les effectifs de police affectés aux directions territoriales de sécurité de proximité (DTSP) de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et aux directions départementales de sécurité publique (DDSP) de grande couronne, qui sont sous l'autorité de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP), sont les suivants :